

Saint-Varent

**Fête
Nationale
14
juillet**

7h00

Ancien terrain de foot (Route de Thouars)

Vide Greniers des "Talents Cachés du Saint-Varentais"

Réservation : 05 49 67 54 97 / 06 82 08 49 61 (1€/ml) - Restauration sur place

11h30

Parking du complexe sportif

Revue des Sapeurs Pompiers, avec la fanfare "Le Rayon"

14h00

Départ de l'ancien stade de foot

Ouverture de la course cycliste par "Les Frelons"

15h00

Ancien stade de foot

Concours de palets et pétanque

15h à 18h

Structure gonflable pour enfants

19h30

Restauration sur place, avec animation

22h30

Départ ancien stade de foot

Retraite aux flambeaux

23h

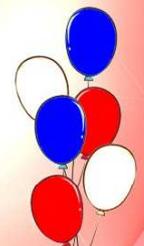
Feu d'artifice

Stade de la Grande Versenne

suivi du

Bal populaire

Ancien stade de foot





CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

- Le principe de la construction d'un crématorium par la commune a été validé, un contrat regroupant une étude de faisabilité et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les différentes procédures et choix à venir a été accepté par le Conseil Municipal, pour un montant de 28 800 € TTC.
- La rénovation du centre du centre de loisirs se termine, le délai

de travaux a été prolongé au 29 juin prochain, quant au relais assistantes maternelles sa réhabilitation est terminée depuis le début de l'année. Toutefois, le centre de loisirs continuera à se dérouler dans les écoles durant l'été afin de réaliser des travaux dans la cour.

- Un nouveau tracteur va être acheté, le choix s'est porté sur un modèle d'occasion pour un montant de 52 200 € TTC.
- Suite à la participation du club à

la finale de la Coupe des Deux-Sèvres, une subvention exceptionnelle de 395 € a été attribuée à l'Union Sportive Saint-Varent Pierregeay pour financer le transport des supporters.

- La modification de l'horaire de la pause méridienne de l'école maternelle a été votée, celle-ci doit s'effectuer de 11h45 à 13h15 lors de la prochaine rentrée scolaire sauf avis contraire de l'inspection académique.

ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE BASSE-COUR

L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2007 prévoit : « Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits résultants d'animaux domestiques et de basse-cours »

Les infractions aux dispositions de cet arrêté peuvent être punies de l'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe selon les conditions édictée par le code de la santé public.

Comment réagiriez-vous si vous subissiez ces désagréments. Pensez à vos voisins !.

14 JUILLET

COURSE CYCLISTE DU 14 JUILLET

La circulation sera perturbée pendant le déroulement de la course entre 12h30 et 19 heures.

Circuit : Route de Thouars, Migné, Conquenuche, Route de Conquenuche et Avenue des Platanes.

La circulation des riverains et l'accès à leurs propriétés seront maintenus. La circulation se fera dans le sens de la course.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Circulation perturbée pendant le défilé à partir de 22h15.

Trajet : Avenue des Platanes, route de Conquenuche, Chemin de la Plaine des Moulins et rue des Quatre Vents.

BRÛLAGE

L'arrêté préfectoral du 29 juin 2010 prévoit que : « **L'incinération des déchets ménagers ou assimilés** (dont font partie les déchets verts) est **interdite**, en plein air, de même que dans les incinérateurs individuels, en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues aux codes pénal, forestier et de l'environnement (Article 322-5 du code pénal prévoit notamment une peine d'un an d'emprisonnement et/ou 15 000 euros d'amendes).

CONCOURS DE PÉTANQUE D'ÉTÉ

Juillet	Jeu 5	→ Festivités du Foot
	Mardi 10	→ Jeunes Sapeurs Pompiers
	Jeu 12	→ Donneurs de sang
	Mardi 17	→ Comité Cycliste
	Jeu 19	→ Comité de Jumelage
	Mardi 24	→ Les Dauphins
	Jeu 26	→ La Pêche
Mardi 31	→ U.S.S.V	

RDV À 19 H, AU STADE DE LA GRANDE VERSENNE



Août	Jeu 2	→ La Chasse
	Mardi 7	→ F.N.A.T.H
	Jeu 9	→ Le Rayon
	Mardi 21	→ Les Frelons

CHIENS ET CHATS

L'identification des chiens et des chats est obligatoire !

L'identification des chiens, chats et carnivores domestiques prescrits à l'article L 212-10 comporte d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et d'autre part, l'inscription sur les fichiers prévus à l'article D212-66 des indications permettant d'identifier l'animal.

Pensez à faire stériliser votre chat !

La stérilisation a des conséquences directes (Cessation des nuisances sonores et olfactives) et indirectes.

La stérilisation ou la baisse de la population limite les désagréments (sacs poubelles éventrés, intrusion dans les jardins et les habitations privées).

L'état sanitaire des animaux s'améliore après la stérilisation, empêchant la transmission de maladies infectieuses lors des affrontements et la reproduction. Elle contribue à lutter contre la prolifération des maladies, protégeant ainsi les animaux de propriétaires, voire la santé humaine. A noter que les chats remplissent une fonction sanitaire en chassant et en contenant d'autres populations comme les rongeurs. Les chats libres régulent de manière naturelle et écologique les animaux commensaux et évitent les coûts annuels et répétitifs des campagnes de raticides dangereuses pour l'environnement, l'homme et les animaux.

MUTUELLE INTERCOMMUNALE

Parce que votre santé est importante, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) se mobilise et vous propose un accès facilité à des contrats négociés par ACTIOM, association loi 1901 : pas de délai de carence, pas de questionnaire médical à l'entrée, des contrats éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

- Soit habiter l'intercommunalité (résidence principale ou secondaire)
- Soit être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune. Soit être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune
- Être membre de l'association Actiom. (Cotisation annuelle de 12€)

Une permanence a été mise en place dans les locaux du Centre Socioculturel de Saint-Varent, les mardis 3 juillet, 18 septembre, 16 octobre et 20 novembre 2018, de 9h à 12h.

CONTACT : « [Ma Commune Ma Santé](http://www.macommunemasante.org) » - Tél. : 05 64 10 00 48 - www.macommunemasante.org

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Cet été, la médiathèque municipale met à l'honneur les enquêtes policières.

- **Mercredi 4 juillet et vendredi 27 juillet : Crime à la médiathèque** (Jeu de piste) - La bibliothécaire a été assassinée. Qui l'a tuée ? Pour quel motif ? - En partenariat avec le CSC - Public familial.
- **Du 3 juillet au 25 août : Qui a tué Lemaure ?** - Un jeune homme est retrouvé défenestré. Suicide, meurtre, que s'est-il passé ? Muni d'une tablette, venez arpenter les lieux de l'intrigue, collectez les indices, interrogez les témoins... Exposition interactive prêtée par la MDSS - A partir de 12 ans.
- **Du 3 juillet au 25 août : Enquêtes criminelles** - Jeux de Société - Public familial.

Les animations sont gratuites et ouvertes à tous aux heures d'ouverture : Mardi : 16h à 18h - Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h - Vendredi : 10h30 à 12h et 14h à 18h - Samedi : 9h à 12h. La médiathèque sera ouverte tout l'été.

CONTACT : « [Médiathèque Municipale de Saint-Varent](http://www.reseaulecturethouarsais.fr) » - Tél. : 05 49 67 54 41 - www.reseaulecturethouarsais.fr - Courriel : bibliothequestvarent@wanadoo.fr





Le comité de rédaction profite aussi des vacances estivales. Le prochain bulletin reviendra à la rentrée.

BONNES VACANCES

Citation

« La véritable discipline, c'est de ramasser des fraises sans en manger une seule. »

DOUG LARSON,
Journaliste (1926-2017)



LE NOVIHÉRIA est le bulletin municipal rédigé par les membres de la commission « **Information et Communication** ».

Afin d'éditer le maximum de renseignements, les différentes associations sont invitées à communiquer leurs actualités. Pour le bulletin du mois de **septembre 2018**, toutes informations devront être transmises avant le **31 juillet 2018**.

MAIRIE : 05 49 67 62 11

Courriel :

villessaintvarent@wanadoo.fr

MÉDIATHÈQUE 05 49 67 54 41

Courriel :

bibliothequestvarent@wanadoo.fr



COMM'GÉNÉRATIONS



Voici les animations de Juillet/Août, proposées par le service Comm'GénérationS, du CIAS. Elles sont à destination des personnes retraitées.

Date	Horaire	Animations	Tarif
Lundi 9 juillet	15h	Jeux intérieur ou extérieur. Salle Alcide d'Orbigny à Sainte Verge	1 €
Jeudi 12 juillet	11h	Journée détente. Etang des Daudières de Mauzé Thouarsais	11 €
Lundi 16 juillet	15h	Exposition : « L'organisation de la Résistance à Thouars ». Centre Régional « Résistance et Liberté » Thouars	4 €
Lundi 23 juillet	15h	Exposition : « Humour Interdit ». Centre Régional « Résistance et Liberté » Thouars	4 €
Lundi 6 août	15h	Jeux intérieur ou extérieur. Salle de Maulais à Taizé	1 €
Mercredi 8 août	14h30	Chanteuse Corinne HERLIN. EHPAD L'Orée des Bois de Oiron	Gratuit
Mardi 28 août	14h30	Visite des carrières Roy. Mauzé Thouarsais	Gratuit

L'inscription est **obligatoire** au 05 49 66 76 50 et au 05 49 66 76 64.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, il est possible d'aller vous chercher, moyennant une participation de 3,00 €.

ET SI ON SORTAIT...

JEUDI 5 JUILLET - COLLECTE DE SANG

De 16h30 à 19h30, à l'espace « Espace Léonard de Vinci ».

Organisée par l' « **Amicale des Donneurs de Sang de Saint-Varent** » .



SAMEDI 21 JUILLET - CONCOURS DE PÉTANQUE ET DE PALETS

A 14h, au stade de la Grande Versenne. Inscription gratuite. Restauration sur place. Organisé par l' « **ACCA de Saint-Varent** ».

SAMEDI 21 JUILLET - SOIRÉE MOULES FRITES

A partir de 19h30. Uniquement sur réservation. 22 € / personne.

Organisée par « **Le Patio** » à Saint-Varent

RÉSERVATION : « **Le Patio** » - 2, place du Général De Gaulle - **Tél.** : 05 49 96 47 82.

MERCREDI 29 AOÛT - « RACONTE-MOI... TES VACANCES »,

A **10h30**, pour les enfants jusqu'à 3 ans et **16h30** pour les enfants à partir de 3 ans avec un atelier de création. Gratuit, sur inscription.

RÉSERVATION : « **Médiathèque municipale** » - **Tél.** : 05 49 67 54 41.

bibliothequestvarent@wanadoo.fr - www.reseaulecturethouarsais.fr

